



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2019**

N° DEL 2019.05.15/084

Thème : DIVERS 1

**Objet : Adhésion à  
l'association nationale  
des Croix de Guerre et  
valeur militaire « Villes  
décorées »**

**Convocation :**

**Date :** 07/05/2019

**Affichage :** 07/05/2019

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 20

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 30

Le **mercredi 15 mai 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Étaient représentés :**

GUÉRIN Nicole donne pouvoir à FABRE Mireille;  
DUFOUR Maurice donne pouvoir à PETELET Renée;  
AIGUIER Yvon donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUIGLI Catherine;  
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;

**Absents excusés :**

GUÉRIN Nicole, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20190515-20190515084-DE  
Reçu le 21/05/2019

**Rapporteur : Jacques JALADE**

Par décision du 23 août 1948 le Ministre de la défense nationale, sur proposition du secrétaire d'État aux forces armées, cite la ville de Briançon à l'Ordre de l'armée. Cette citation comporte l'attribution de la croix de Guerre avec Palme.

La croix de guerre 1939-1945 est une décoration militaire française destinée à distinguer des personnes (civiles et militaires), des unités, des villes ou des institutions ayant fait l'objet d'une citation pour fait de guerre au cours de la Seconde Guerre mondiale.

C'est à l'occasion de la commémoration du 4<sup>e</sup> anniversaire de la libération de la ville, que le Colonel Valette d'Osia remet au Maire de Briançon, Adrien DAURELLE, la croix de Guerre avec palme de bronze.

À la suite de la création de la croix de guerre 1914-1918 le vice-amiral Émile Guépratte, fonde en 1919 l'association nationale des croix de guerre et valeur militaire (ANCGVM), régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 avril 1963.

L'association rassemble aujourd'hui les personnes physiques et morales suivantes :

- les soldats de tous grades et origines ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de la Nation comportant l'attribution d'une croix de guerre, de la croix de la valeur militaire, de la médaille de la Gendarmerie nationale avec citation, ou de la médaille de la Défense nationale échelon or pour citation sans croix ;
- les villes décorées de la croix de guerre lors des deux guerres mondiales ;
- les unités des trois armées et de la Gendarmerie nationale dont les drapeaux, fanions ou étendards ont été décorés d'une croix de guerre ou de la croix de la valeur militaire ;
- les institutions civiles décorées de la croix de guerre (administrations, grandes écoles) lors des deux guerres mondiales.

l'association nationale des croix de guerre et valeur militaire cultive la mémoire des soldats de la première guerre mondiale, cités au front avec attribution de la croix de guerre 1914-1918, ainsi que l'"Esprit Croix de guerre et Valeur militaire", transmis au cours des conflits du XX<sup>e</sup> siècle et d'aujourd'hui, aux nouvelles générations du feu.

Elle publie chaque trimestre la revue "Croix de guerre & Valeur militaire".

Pour 2019, le montant de la cotisation s'élève à 150,00 € (CENT CINQUANTE EUROS)

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Briançon à l'association nationale des croix de guerre et valeur militaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DIVERS 1 DEL 2019.05.15/084

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM